

Département du Var

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le 12/01/2023

ID : 083-218301208-20230112-006012023-AU



DECISION MUNICIPALE N° 006/01/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22 juin 2020 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 26, M. le Maire peut demander à tout organisme financier, l'attribution de subvention pour un montant inférieur à 500.000 € ;

Considérant que l'Etat peut accorder aux communes des subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL plan de relance et grandes priorités) et /ou la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Considérant que la commune envisage la rénovation du Stade François Coulomb dans le cadre d'une démarche innovante, environnementale et sanitaire ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter, via un dossier de demande de subvention unique dans le cadre de l'appel à projets, exercice 2023, une DSIL et/ou une DETR, pour la rénovation innovante et écologique du Stade François Coulomb pour un montant de 182.000 €, soit 35 % du montant subventionnable (estimé à 520.000 €), selon les modalités de financement suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
. Travaux de rénovation du Stade.	520.000 €	DETR.....	182.000 €
. Etudes.....	18.000 €	Conseil Régional.....	107.600 €
		Conseil Départemental.....	107.600 €
		Fonds d'aide au football amateur.....	30.000 €
		Fonds propres.....	110.800 €
TOTAL HT :	538.000 €	TOTAL HT :	538.000 €

Article 2 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 12 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB

